

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 03 décembre 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2018-11-19

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2018-11-392

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 novembre 2018 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 5.12 Résolution pour autoriser une dépense et reconduire le contrat relatif à l'achat en commun d'une assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail et de la protection de la réputation et la vie privée des élus et hauts fonctionnaires.**
- 5.13 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.**
- 15.1 Résolution pour autoriser l'ajout d'une personne à être intronisée au panthéon des sports.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-393

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2018.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 novembre 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 novembre 2018 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2018-11-394

DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL ET DU PARC DONALD-MARTIN PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR DU « RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC D'ACTON ».

Attendu que l'évènement « *Relais pour la vie de la MRC d'Acton* » se tiendra les 24 et 25 mai 2019 au parc Donald-Martin, pour la 7^{ième} édition;

Attendu que le comité organisateur demande de pouvoir utiliser le parc du jeudi 23 mai dès 7h00 au samedi 25 mai 2019 à 12h00;

Attendu que le comité organisateur soumet une demande à la ville pour le prêt de matériel, soit :

- Pour livraison le jeudi matin :
 - ✓ Rouleau de fil pour connexion électrique;
 - ✓ Panneaux électriques (Show de la Rentrée);

- Pour livraison le vendredi matin :
 - ✓ 500 chaises;
 - ✓ 65 tables;
 - ✓ barils pour poubelle;
 - ✓ 26 barrières (clôture de métal);
 - ✓ Petits poteaux avec base de ciment;
 - ✓ clé du chalet pour pouvoir en faire le quartier général.

Attendu qu'une demande en vertu de l'article 24 du G-100 est formulée afin de prolonger l'animation jusqu'à 1 h 00, dans la nuit du vendredi 24 mai au samedi 25 mai 2019;

Attendu qu'une demande est également formulée afin qu'un permis soit émis pour faire des feux de camp;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville D'Acton Vale autorise le comité organisateur « *Relais pour la vie de la MRC d'Acton* » à utiliser le parc Donald-Martin, les 23, 24 et 25 mai

2019 pour la tenue de son activité.

Que la Ville autorise le prêt de matériel dont elle dispose; barrières, chaises, tables, petits poteaux avec base de ciment et ce, selon la quantité disponible, fil pour la connexion électrique et l'accès au panneau électrique appartenant à la Ville, au comité organisateur « **Relais pour la vie de la MRC d'Acton** pour la tenue de son activité;

Que la Ville autorise l'utilisation du chalet;

Que le comité s'adresse directement au Show de la Rentrée pour le prêt des panneaux électriques leur appartenant;

Que la Ville permet de faire des feux de camp seulement si ces derniers sont faits dans des poêles sur pattes ;

Que le comité organisateur devra procéder, à ses frais, à la location d'un conteneur à déchets suffisamment grand pour contenir l'ensemble des déchets générés par l'événement. Ce conteneur à déchets devra être disposé directement sur le site du parc Donald-Martin;

Que la Ville autorise le prolongement de l'animation. Cependant, toutes les activités devront être terminées à 1h00 le 25 mai 2019;

Que le comité organisateur devra s'assurer que le bruit résultant de cette soirée soit raisonnable;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-395

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2019 À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à OBV Yamaska pour le renouvellement de l'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-396

DEMANDE DE CONTRIBUTION DU CLUB DES LIONS D'ACTON VALE.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club des Lions d'Acton Vale comme contribution à la Guignolée 2018;

De mettre à la disposition du Club les camionnettes (pick-up) de la Ville disponibles, sans conducteur, pour la collecte du 9 décembre 2018, ainsi que 8 grandes tables, **dont le Club devra assumer le transport**, dans le cadre de la Guignolée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-397

DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ – PROJET « ALLUME TA LUMIÈRE ».

Attendu que la Fabrique St-André soumet une demande à la Ville pour l'achat d'une lumière dans le cadre du projet « Allume ta lumière »;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Fabrique de la paroisse Saint-André d'Acton dans le cadre du projet « Allume ta lumière ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-398

INVITATION AU SOUPER DE NOËL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que la Chambre de Commerce invite les membres du conseil à leur souper de Noël qui se tiendra le samedi 1^{er} décembre 2018 au Club de golf d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Chambre de Commerce de la région d'Acton, pour l'achat de deux (2) billets à 50.00\$ chacun, afin de permettre à deux personnes d'assister au souper de Noël de la Chambre de Commerce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2018-11-399

ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2019.

Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé **au 14 décembre 2018 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
50	40	70

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;

- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 1025 rue Boulay à Acton Vale.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-400

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UNE QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la quittance générale et finale, dont la Ville agissait en sa qualité de créancier et qui reconnaît avoir reçu toutes sommes lui étant dues tant en capital, intérêts, frais accessoires, aux termes d'un avis d'hypothèque légale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-401

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS.

Attendu la réception de cinq (5) factures, portant les numéros CESA27953, CESA29366, CESA28588, CESA28979 et CESA28406, émises par PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications du 01 janvier au 31 décembre 2019;

Attendu que PG Solutions est le seul fournisseur pour ce logiciel;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'accepter, telles que soumises par PG Solutions, les offres de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications liées à l'usage des logiciels d'application pour l'exercice financier 2019;

D'autoriser une dépense d'un montant de 54 005 \$, plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-xxx-00-414, pour les factures portant les numéros CESA27953, CESA29366, CESA28588, CESA28979 et CESA28406 émises à cet effet par PG Solutions;

D'autoriser la trésorière, madame Sylvie Guay, à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-402

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 194 637 DU CADASTRE DU QUÉBEC À M. DENIS JOLY.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **M. Denis Joly** le lot 6 194 637 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 045.7 mètres carrés, situé au 520, rue Pelchat, au prix de 50 652.63 \$, incluant les taxes applicables;

Que **M. Denis Joly** a versé un montant de 2 532.63 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 12 novembre 2018;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-403

ADOPTION DU RÈGLEMENT 338-2018.

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 338-2018 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 05 novembre 2018, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 338-2018 « Règlement numéro 338-2018 décrétant un emprunt de 5 986 700 \$ et une dépense de 5 986 700 \$ pour la construction d'un gymnase multifonctionnel. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-404

ADOPTION DU RÈGLEMENT 344-2018.

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 344-2018 qui a été donné par le conseiller Bruno Lavallée lors de la séance du 05 novembre 2018, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 344-2018 « Règlement 344-2018 modifiant le règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-405

ADOPTION DU RÈGLEMENT 343-2018.

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 343-2018 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 05

novembre 2018, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 343-2018 « Règlement numéro 343-2018 ayant pour but de modifier l'article 291, paragraphe 2 du règlement G-100. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-406

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS.

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a procédé à la fermeture complète, et ce, pour une durée indéterminée du pont situé sur la rue Provost, au-dessus de la rivière Noire;

Attendu que la fermeture du pont Provost occasionne un détour pour les usagers, via le 1^{er} Rang;

Attendu que ce détour via le 1^{er} Rang a occasionné des dommages à la chaussée tels que la création d'ornières et que la Ville d'Acton Vale devra procéder à sa réfection en 2019;

Attendu que les coûts pour cesdits travaux sont évalués à environ 400 000 \$;

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend soumettre une demande d'aide financière pour les travaux de réfection au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande une aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, pour la réfection du 1^{er} Rang, suite à la décision de ce dernier de procéder à la fermeture complète du pont Provost et ce, pour une durée indéterminée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 342-2018 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET LE REMBOURSEMENT DE LEURS DÉPENSES.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, de la présentation du projet de règlement no. 342-2018 concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement de leurs dépenses.

Rs.2018-11-407

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003 (ZONE 138).

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville d'Acton Vale souhaite modifier son règlement de zonage 069-2003, afin que soit modifié l'article 7.2.1.2, pour que dans la zone 138;

Attendu que le règlement de zonage municipal 069-2003, article 7.2.1.2 stipule que la superficie maximale pour un bâtiment érigé sur un terrain compris entre 1 000 m² et 2 000 m² est de 80 m² maximum pour un bâtiment accessoire détaché et de 110 m² pour deux bâtiments accessoires détachés;

Attendu que les lots de la zone 138 sont de forme longitudinale;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage numéro 069-2003, pour supprimé le 2^e item du tableau de l'article 7.2.1.2 soit, « 80 m² pour un bâtiment accessoire détaché et de 110 m² pour deux bâtiments accessoires détachés » et de le remplacer par « la superficie maximale de tous les bâtiments accessoires détachés est de 10% de la superficie du terrain ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-408

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET RECONDUIRE LE CONTRAT RELATIF À L'ACHAT EN COMMUN D'UNE ASSURANCE REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES RELATIFS À LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DÉCOULANT D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL ET DE LA PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES.

Considérant les recommandations de monsieur Martin Grandchamp, de la firme Fidema suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposée;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte les conditions de renouvellement déposées par la firme Aon relativement à l'achat en commun d'une assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail et de la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

D'autoriser une dépense d'un montant de 922 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-190-00-420, à Aon Parizeau Inc., la facture portant le numéro 320000073964 pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

D'autoriser une dépense d'un montant de 175 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-190-00-419, à Aon Parizeau Inc., la facture portant le numéro 320000073964, pour les

honoraires de l'UMQ – Vie privée des élus;

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 940 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420, à Aon Parizeau Inc., la facture portant le numéro 320000073964, pour la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail;

D'autoriser une dépense d'un montant de 200 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-190-00-419 à Aon Parizeau Inc., la facture portant le numéro 320000073964, pour les honoraires de l'UMQ – Accidents de travail;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages et à sa tenue à jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les élus municipaux suivants déposent respectivement leur déclaration des intérêts pécuniaires : Monsieur Éric Charbonneau, maire, Mesdames Suzanne Ledoux, Annie Gagnon et Pierrette Lajoie, conseillères, Messieurs Yves Arcouette, Raymond Bisailon et Bruno Lavallée, conseillers.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2018-11-409

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À REDEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DE ROXTON, DE BOUVIER À NOTRE-DAME.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à redemander, par voie d'appel d'offres, des soumissions, pour la réfection de la rue de Roxton, de Bouvier à Notre-Dame.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-410

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Attendu que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal doit être établi par résolution avant le début de chaque année;

Attendu que l'article 320 de cette même loi prévoit que le greffier doit donner avis public du contenu du calendrier;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 comme suit :

Le lundi 21 janvier 2019, à 20 h.	Le mardi 02 juillet 2019, à 20 h.
Le lundi 04 février 2019, à 20 h.	Le lundi 05 août 2019, à 20 h.
Le lundi 18 février 2019, à 20 h.	Le lundi 19 août 2019, à 20 h.
Le lundi 04 mars 2019, à 20 h.	Le mardi 03 septembre 2019, à 20 h.
Le lundi 18 mars 2019, à 20 h.	Le lundi 16 septembre 2019, à 20 h.
Le lundi 01 avril 2019, à 20 h.	Le lundi 07 octobre 2019, à 20 h.
Le lundi 15 avril 2019, à 20 h.	Le lundi 21 octobre 2019, à 20 h.
Le lundi 06 mai 2019, à 20 h.	Le lundi 04 novembre 2019, à 20 h.
Le mardi 21 mai 2019, à 20 h.	Le lundi 18 novembre 2019, à 20 h.
Le lundi 03 juin 2019, à 20 h.	Le lundi 02 décembre 2019, à 20 h.
Le lundi 17 juin 2019, à 20 h.	Le lundi 16 décembre 2019, à 20 h.

D'autoriser, tel que prévu à la loi, la publication d'un avis public du contenu du calendrier dans le Journal La Pensée d'Acton Vale.

D'autoriser, tel que prévu à la loi, la publication du calendrier dans le Journal La Pensée d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaire aux activités de la Ville pour l'année 2019;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé

avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-412

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AJOUT D'UNE PERSONNE À ÊTRE INTRONISÉE AU PANTHÉON DES SPORTS.

Attendu que le comité organisateur désire ajouter une personne à être intronisée au panthéon des sports soit;

- René Faubert, premier gérant du Centre sportif et directeur des loisirs, poste qu'il occupe durant 30 ans;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'approuver l'ajout du comité organisateur pour introniser monsieur René Faubert au panthéon des sports le 9 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA.

Rs.2018-11-413

VOTE DE FÉLICITATIONS À NOÉMIE MARIN.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter madame Noémie Marin pour son intronisation au Temple de la Renommée de Softball Québec, lors de la soirée des mérites qui a eu lieu le 17 novembre dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

M. Antoine Pozzo	<ul style="list-style-type: none">• Demande un délai supplémentaire pour se départir de ses animaux interdits chez lui. Le conseil lui accorde un délai jusqu'au 1^{er} janvier au lieu du 1^{er} décembre.• Demande s'il est possible d'avoir un appui de la Ville et à qui s'adresser pour avoir toutes les bonnes informations pour concrétiser son projet d'ouverture
------------------	--

	d'un gîte.
M. Guy Bernier	<ul style="list-style-type: none"> • Apporte des commentaires sur l'état des chemins suite à la première neige. • Demande à la Ville d'apporter des améliorations au coin de la Route 139 et chemin Lavallée.
M. Claude Leclerc	<ul style="list-style-type: none"> • Demande s'il y a problème si le chapiteau est installé le mercredi au lieu du jeudi (Relais pour la vie).

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 30.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente minutes (20;30).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date